

- **Le Centre d'Accueil périscolaire Récréa'Gray dépend du service Petite Enfance de la mairie de Gray. L'objectif est d'accueillir les jeunes enfants en dehors du temps scolaire : en accueil périscolaire, restauration scolaire, centre de loisirs et transport scolaire.**

Ce centre est destiné à prendre en charge les enfants scolarisés en maternelle ou en primaire incluant les classes spécialisées.

Accueil périscolaire

Les animateurs de Récréa'Gray accueillent les enfants avant et après la classe

Le matin dès 7h00 jusqu'à l'heure de la classe,

De 11h30 à 12h15

De 13h00 à 13h30

ou de 11h30 à 13h30

(S'ils déjeunent sur place)

Et le soir de la sortie de l'école jusqu'à 18h30

Les horaires sont à la carte. L'accompagnement vers le site scolaire s'effectue soit à pied, soit en bus selon la proximité. De nombreuses activités de jeux et d'éveil sont proposées.

Pour assurer un bon fonctionnement, les usagers respecteront ces horaires. Le centre est fermé pendant les petites vacances et le mois de juillet après la semaine scolaire. Récréa'Gray fonctionne en août en centre de loisirs comme les mercredis.

LES MERCREDIS

7h00 à 12h15

13h30 à 18h30

7h00 à 18h30 en journée continue avec repas

LES VACANCES

Le centre Récréa 'Gray fonctionne en centre de Loisirs avec un tarif à la demi-journée avec possibilité de repas.

Article I

Pour une admission, les parents fourniront pour chacun des enfants :

- Un justificatif de domicile ou d'inscription au rôle des contributions directes
- La photocopie du livret de famille
- La photocopie de la carte CAF ou document CAF
- Le rythme de fréquentation
- La photocopie des vaccinations
- La dernière feuille d'imposition sur le revenu
- Vos coordonnées professionnelles et justificatifs d'emploi

L'inscription sera effective après entretien avec la famille et dossier complet signé.

Article 2

Départ : L'enfant sera confié uniquement à ses parents ou personnes majeures autorisées sur le dossier d'inscription. Les parents confiant leur enfant autorisent la responsable à le conduire au Centre Hospitalier de la Ville de Gray, dans l'alternative d'une intervention ou d'une hospitalisation urgente qui s'avérerait

nécessaire, les parents seraient immédiatement contactés.

L'enfant toujours présent dans les locaux après l'heure de fermeture du soir sera confié au service de la protection de l'Enfance de Vesoul conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3

Chaque enfant repris à l'école à 16h30 devra être muni d'un goûter marqué à son nom ou être inscrit mensuellement au goûter collectif.

Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs en compagnie des animateurs les lundis et jeudis. Ce service n'est pas obligatoire et pourra être suspendue si le service rencontre des difficultés pour assurer une surveillance suffisante pour tous.

LES ENFANTS ATTEINTS DE MALADIE ou en période d'éviction ne peuvent être accueillis à Récréa'Gray. Un enfant porteur d'affection cutanée non-contagieuse sera accepté muni d'un certificat de non-contagion.

EN CAS DE TRAITEMENT MÉDICAL, un

double de l'ordonnance devra accompagner les médicaments prescrits. Aucune dérogation ne sera possible.

EN CAS D'ALLERGIE ALIMENTAIRE, les parents sont priés de fournir un certificat médical. Le service étudiera si l'enfant peut fréquenter la restauration scolaire.

Le restaurant scolaire commandera des repas spécifiques pour l'enfant dans la limite des possibilités du prestataire et un PAI sera mis en place.

Dans l'intérêt de tous, obligation est faite de signaler à la responsable, un enfant porteur de parasites : poux, gale, etc.

Les allergies seront signalées par écrit par les parents et accompagné d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Article 4 : le personnel

La responsabilité du Centre d'Accueil Scolaire est confiée à une directrice de centre de loisirs (BAFD) et à un personnel d'encadrement qualifié.

Article 5

La responsabilité du service commence à l'accueil de l'enfant et se termine dès que celui-ci est pris en charge par ses parents ou par la personne déléguée.

Les enfants sont pris en charge à 11h30 directement dans la cour de l'école et conduits soit à pied, soit en autobus au Centre d'Accueil périscolaire Récréa'Gray.

- Les enfants sont toujours accompagnés
 - par une personne responsable du groupe
 - d'élèves. Le taux d'encadrement est fixé à
 - un accompagnateur pour quatorze élèves primaire et un pour dix en maternelle.
- À 13h30, les enfants sont reconduits dans

la cour de leur école respective.
En aucun cas, Récréa'Gray ne pourra être responsable des enfants qui n'attendent pas l'accompagnatrice dans la cour de l'école.

Article 6

Le service n'est pas responsable de la perte et du vol de bijoux, vêtements... Il est impératif, s'agissant de vêtements et affaires

personnelles, qu'ils soient marqués au nom de l'enfant.
Le chewing-gum est proscriit.

Article 7 : les effectifs

L'accueil à Récréa 'Gray est limité à 30 enfants le matin et 55 le soir. Cet effectif atteint, l'accueil d'enfants supplémentaires ne sera pas admis.
L'accueil du mercredi après-midi et du centre de loisirs est limité à 40 enfants.

enfants dont les deux parents travaillent et résident sur la commune de Gray.
Le service de restauration est soumis au contrôle sanitaire et analyse de l'eau.
Le Menu et l'encadrement sont adaptés à l'âge des enfants.

Le restaurant scolaire accueille un effectif de 100 enfants dont 30 maternelles maximum.
Les places sont réservées en priorité aux

Les menus sont contrôlés par une diététicienne et composés essentiellement de viande française, produits locaux, bio et de confection artisanale.

Article 8 : les tarifs

Ils sont définis par le Conseil Municipal pour la période de l'année scolaire et affichés dans l'établissement.
Toute heure commencée est due, **toute**

réservation non annulée sera facturée.
Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et du lieu de résidence.

Pour déterminer votre tarif nous calculons votre quotient familial :

$$QF = \frac{\text{REVENU NET IMPOSABLE}}{\text{NOMBRE DE PARTS}}$$

Suivant le résultat de votre QF votre tarif fait partie de la catégorie :

0 €	< QF ≤ 4 269 €	→ A
4 269 €	< QF ≤ 5 793 €	→ B
	QF > 5793 €	→ C
HORS GRAY	QF ≤ 5793 €	→ D
	QF > 5793 €	→ E

Les non-graylois payant une taxe (habitation ou foncière) sur Gray peuvent bénéficier du tarif graylois sur justificatif.

Tarifs accueil

Ils s'appliquent de la manière suivante :

1^{er} enfant : plein tarif

À partir du 2^{ème} enfant : ½ tarif pour les ½ journées

	GRAY		EXTÉRIEURS	
	Tarifs A/B	Tarif C	Tarifs D	Tarifs E
Tarif horaire (périscolaire)	1.40€	1.95€	1.95€	2.05€
½ Journée mercredi ou vacances	5.00€	5.10€	6.00€	7.40€
Goûter cotisation mensuelle	5.20€	5.20€	5.20€	5.20€

Les Aides aux Temps Libres sont acceptées les jours de vacances.

La CAF est un partenaire financier pour le fonctionnement de Récréa'Gray.

Article 1 : les tarifs cantine

Les tarifs sont aussi déterminés d'après votre quotient familial (voir page 5) et correspondent au prix du repas, au temps d'accueil méridien et au transport de l'enfant de l'école à la cantine :

TARIFS RESTAURATION

A = 3.00 € /REPAS

B = 4.05 € /REPAS

C = 4.60 € /REPAS

D et E = 5.40 € /REPAS

Article 2 : la restauration scolaire

La restauration scolaire est ouverte à tous les enfants des écoles maternelles et primaires de Gray dans la limite des places disponibles.

Les enfants handicapés ne peuvent être admis que grâce à une convention pour les structures spécialisées ou munis d'un certificat médical attestant que la

présence de l'enfant au sein de ce service de restauration scolaire n'est préjudiciable ni pour lui, ni pour les autres enfants, sous réserve des possibilités d'encadrement. La mairie de Gray est inscrite dans une démarche de Prévention Nutrition Santé. À ce titre, des repas et des goûters équilibrés seront proposés aux enfants.

Article 3 : la facturation

La facturation est établie mensuellement et réglée avant le 20 du mois suivant. En cas de non-règlement, il sera procédé à la mise en demeure des parents qui s'exposent ainsi à ce que l'accès à Récréa'Gray soit refusé à leur enfant. Les parents établiront mensuellement (voir

hebdomadairement) une fiche de présence. Pour les enfants venant irrégulièrement, le repas devra être inscrit la veille, dernier délai. En cas d'absence de l'enfant, les parents doivent prévenir avant 8h30 du matin au répondeur **03 84 64 82 71**, faute de quoi le repas sera facturé.

Article 4

En cas de mauvaise conduite de mon enfant, je serai prévenu(e) par la Mairie. Le deuxième avertissement est passible d'une expulsion temporaire. En cas de récidive, l'enfant sera radié du service Récréa'Gray.

Le bureau, pour les inscriptions ou les règlements, est ouvert :

· **Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**

de 9h30 à 11h15 et de 13h45 à 18h30 (sauf le vendredi de 13h45 à 15h00)

· **Mercredi** de 8h00 à 12h00

· Ou sur rendez-vous

Transport - conditions générales

1

Pendant le transport, les enfants sont sous la responsabilité de la MAIRIE DE GRAY

2

Je serai présent(e) pour prendre en charge mon enfant scolarisé **en maternelle** à la descente du car.

Le car n'attendra pas.

Mon enfant sera déposé à Récréa'Gray en cas d'absence.

3

Dès la descente du car, mon enfant scolarisé **en classe primaire** se trouvera de nouveau sous mon entière responsabilité, que je sois présent(e) ou non.

4

Cette inscription et ces conditions d'utilisation ne sont valables que dans la mesure où mon enfant est inscrit pour ce service à Récréa'gray.

5

En cas de mauvaise conduite de la part de mon enfant, je serai averti(e) par la mairie. Le deuxième avertissement est passible d'une expulsion temporaire de transport.

Transports scolaires

GRUPE SCOLAIRE EDMOND BOUR

8H05 • 13H10 : Parking Ste Anne

8H10 • 13H13 : Les Îles

8H13 • 13H15 : Gare routière

8H15 • 13H18 : 10 Quai Villeneuve

8H18 • 13H21 : parking Collège Delaunay

8H20 • 13H25 : Avenue Devosge (Bricomarché)

8H30 • 13H30 : Edmond Bour (Hôtel de ville)

11H25 • - : École Moïse Lévy

11H30 • - : Récréa'Gray (théâtre)

11H35 • 16H35 : Edmond Bour (Hôtel de ville)

11H38 • 16H38 : Parking Ste Anne

11H40 • 16H40 : Les Îles

11H43 • 16H43 : Gare routière

11H45 • 16H45 : 10 Quai Villeneuve

11H50 • 16H50 : parking Collège Delaunay

11H55 • 16H55 : Avenue Devosge (Bricomarché)

SECTION MATERNELLE (MINIBUS)

Et transport des cantines des écoles Moïse Lévy et Capucins

8H10 • 13H10 : Récréa'Gray (salle des congrès)	11H25 • 16H30 : Maternelle Capucins
- • 13H20 : École Moïse Lévy	11H30 • 16H35 : Avenue Devosge (Bricomarché)
8H12 • 13H24 : Parking Ste Anne	11H35 • 16H39 : Gare routière
8H14 • 13H26 : Les Îles	11H38 • 16H41 : Les Îles
8H16 • 13H28 : Gare routière	11H40 • 16H45 : Parking Ste Anne
8H19 • 13H32 : Avenue Devosge (Bricomarché)	11H43 • 16H46 : Récréa'Gray
8H26 • 13H37 : Les Capucins	
8H30 • - : École Moïse Lévy	

TARIFS TRIMESTRIELS	TARIFS A et B	TARIFS C
1 ou 2 Trajets/jour, 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	21.55€	21.90€
3 ou 4 Trajets/jour, 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	39.00€	39.60€
1 ou 2 Trajets/jour, 3 ^{ème} enfant demi-tarif	10.80€	10.95€
3 ou 4 Trajets/jour, 3 ^{ème} enfant demi-tarif	19.55€	19.80€

* Possibilité d'être modifiés en cours d'année.

Relation éducative

Le centre est un lieu de développement et d'ouverture où l'enfant vivra de manière différente par rapport à ce qu'il vit à l'école ou en famille. L'équipe d'animateurs va chercher à lui faire respecter des valeurs qui nous sont chères :

- Le respect d'autrui par des animations de jeux collectifs.
- Le respect de l'environnement avec mise à profit de vastes aires de jeux d'extérieur
- Faire respecter les règles de la vie collective, encourager, motiver les enfants pour qu'ils acquièrent progressivement une certaine dextérité dans leurs jeux.
- La justice, la dignité, le refus des inégalités.

L'activité pour l'activité ne doit pas exister. Amener l'enfant à s'épanouir en trouvant sa place dans le groupe, en développant son imagination, sa créativité.

LES ENFANTS DE 2 À 12 ANS

Ils ont des besoins essentiels et en premier lieu, d'être pris en compte par les adultes comme personne en « devenir », avec leur dignité : il ne faut pas les infantiliser, les sous-estimer parce que « petits ». Il faut les responsabiliser, les considérer comme des interlocuteurs « responsables ».

Ils ont besoin de vivre de véritables aventures, en toute camaraderie, hors concurrence, en toute stimulation. Ils ont besoin de dépaysement, de détente, de sécurité, de sérénité avec le plus d'autonomie possible. Ils ont besoin de mettre en action leur immense potentiel de vitalité, de disponibilité, d'exubérance ; de jouer, de découvrir, de s'exprimer, de raconter, de chanter de faire ; de développer leur imagination, leur curiosité, leur vitalité, leurs capacités physiques.



Récréa'Gray
Service Petite Enfance

Centre d'Accueil Scolaire RÉCRÉA'GRAY
19 rue Victor Hugo
70100 GRAY

Tél. : 03 84 64 82 71

Mail : recreagray@ville-gray.fr